

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 10

Ont pris part à la délibération : 10

Convocation : 16.05.24

Affichage : 04.06.2024

SEANCE DU 23 MAI 2024

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Robert HOUELBEK, Patrice PATERNOSTER, Ludovic DRIEU, Joël LEMYRE, Aurélien MARION.
Mesdames Géraldine ROMAIN, Ludivine GUERET, Lucie GRATIEN, Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Monsieur Patrice PATERNOSTER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 28 mars 2024
- Lotissement : vente de terrain
- Dégrèvement d'impôts fonciers suite à la tempête Ciaran
- Location de la salle communale en semaine
- Bureau des élections
- Questions diverses

Le procès -verbal du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2024- 18 – LOTISSEMENT -VENTE DE TERRAIN :

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Arnaud HOUCHARD et Madame Jessica MIGNOT se portent acquéreurs pour la parcelle du lotissement cadastrée B385 lot 14 en lieu et place de Monsieur Olivier HOUCHARD.

Suite à quoi, à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte la cession à Monsieur Arnaud HOUCHARD et Madame Jessica MIGNOT domiciliés à Terre et marais 50500 :

- de la parcelle constructible du lotissement de la guerrerie cadastrée B385 lot 14 d'une surface de 1 515 m² pour un prix de 14 559,15 € HT.
- des parcelles non constructible B 384 et B392 d'une surface totale de 1 223 m² pour un prix de 1223,00 €.

Sur ces bases, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la vente des parcelles précitées.

2024- 19 – DEGREVEMENTS D'IMPÔTS FONCIERS 2023 POUR PERTES AGRICOLES :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de reverser le dégrèvement pour pertes agricoles relatif au sinistre du 1^{er} juillet 2023 aux conditions suivantes :

- pour les parcelles du marais géré en collectif : le dégrèvement sera reversé au prorata du nombre d'animaux mis au marais en 2023
- pour la parcelle cadastrée B7 dite le marais dit le « Gîte pelé » : le montant du dégrèvement sera affecté à l'achat de matériaux d'encaissement pour la remise en état du droit de passage fortement dégradé par les locataires
- pour les autres parcelles : le dégrèvement sera reversé aux locataires en place au 31 décembre 2023.

2024- 20 – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE EN SEMAINE :

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande d'une habitante qui souhaite louer la cuisine de la salle communale un jour en semaine afin d'y préparer des repas pour une entreprise de restauration ambulante.

Après débat, le Conseil Municipal donne son accord à une location de la cuisine de la salle communale en semaine pour une préparation de repas aux conditions suivantes :

- Être en possession d'une attestation d'assurance pour la location
- De remettre en mairie la copie de la déclaration de l'entreprise auprès des services de l'Etat
- De s'acquitter d'un loyer fixé à 50,00 € par jour d'utilisation.-----

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE POUR LES 90 ANS DE MONSIEUR CHARLES AUVRAY, MAIRE HONORAIRE:

Monsieur le maire propose au conseil municipal de louer gratuitement la salle à M Charles Auvray maire honoraire à l'occasion de la fête familiale organisée pour ces 90 ans, compte tenu des services rendus pendant ses mandats communaux successifs.

A l'unanimité des présents le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le maire.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30.
Les an, mois, jour que dessus.